

Conseiller en économie sociale familiale

Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation- santé.

Le CESF intervient auprès des personnes en situation de précarité, ou ayant des difficultés financières, ou connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement, de chômage. Son action s'inscrit aussi dans les problématiques de vieillissement de la population, de dépendance, du handicap, de protection de l'enfance...

Son intervention privilégie une finalité éducative et vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles, les groupes. Ces compétences vont permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les difficultés de leur vie quotidienne.

Sa spécificité de travailleur social le conduit à intervenir dans un cadre éthique et dans une dynamique de co construction avec les bénéficiaires des projets qui les concernent. Son intervention privilégie la participation active et permanente des usagers /habitants, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités, afin qu'ils puissent progressivement accéder à leur autonomie et à la maîtrise de leur environnement domestique.

Où s'exerce le métier ?

Les quelques 14 000 CESF en activité exercent leur métier dans différentes structures publiques ou privées, au sein des collectivités territoriales, organismes sociaux, associations, bailleurs sociaux privés ou publics, structures d'hébergement, mutuelles, hôpitaux, services tutélaires, ...

Quels sont les débouchés ?

La fonction publique territoriale offre de nombreux débouchés, notamment dans les services d'action sociale des départements ou dans les Centres Communaux d'Action Sociale qui relèvent des municipalités : cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs (concours sur titre avec épreuves).

Des postes sont également ouverts au concours dans la fonction publique hospitalière : corps des CESF (concours sur titre).

Enfin, le secteur associatif et les CAF proposent également des emplois aux CESF

Le diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale (DECESF)

LA FORMATION

La formation

Conditions d'admission à la formation

- o L'un des diplômes suivants est requis pour accéder à la formation :
 - o Brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale » (BTS ESF)
 - o Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS)
 - o Diplôme universitaire de technologie « carrières sociales » (DUTCS)
 - o Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES)
 - o Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS)
 - o Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)

Dans chaque établissement de formation, une commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation

Durée et contenu de la formation

- o Pour les titulaires du BTS ESF, la formation, d'une durée d'un an comprend :
 - o 540 heures d'enseignement théorique
 - o 560 heures (16 semaines) de stage professionnel L'examen final comprend 4 épreuves :
 - o la rédaction et la soutenance d'un mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel
 - o la soutenance d'un dossier de pratique professionnelle
 - o l'élaboration d'une communication professionnelle (épreuve évaluée en cours de formation)
 - o une épreuve écrite (4h) portant sur les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles

Pour les titulaires d'un autre diplôme (DEASS, DEES, DEETS, DEEJE, DUECS) un programme de formation individualisé est établi par l'établissement de formation

La formation est sanctionnée par le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale délivré par le recteur d'académie.

À noter

Ce diplôme est accessible par validation des acquis de l'expérience (dossier à retirer au- près des rectorats)